RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

RECOMMANDE

Arrêté du 7 juin 1991

approuvant l'inscription à l'inventaire de
l'immeuble 22 rue du Mont-Blanc
bâtiment n° 530
parcelle n° 5497
sis sur la commune de Genève-Cité

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

vu la proposition d'inscription à l'inventaire, à titre historique, du bâtiment n° 530, sis sur la parcelle n° 5497, feuille n° 39 du cadastre de la commune de Genève-Cité, inscrit au registre foncier au nom de la communauté de copropriétaires formée de Monsieur Alain BORDIER et de Madame Michèle BORDIER;

vu la position dominante de ce bâtiment (affecté à l'habitation), implanté à l'angle de la rue du Mont-Blanc et de la rue Chaponnière, qui termine une rangée de trois bâtiments contigus;

attendu que ce bâtiment, construit dans les années 1858, présente un traitement stylistique néo-classique typique de l'architecture faziste;

qu'en dépit d'une composition en façade moins élaborée que celle des bâtiments voisins, ledit bâtiment se caractérise néanmoins par une organisation architecturale comparable;

attendu que les propriétaires ont été invités à communiquer leurs observations éventuelles le 16 avril 1991;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1991;

vu le préavis de la Ville de Genève

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

ARRETE :

Article 1

Le bâtiment n° 530, au sens des considérants, est inscrit à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée aux propriétaires.

le Conseiller d'Etat chargé du
département des travaux publics :

Christian GROBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément à la loi sur la procédure administrative, dans les 30 jours dès sa notification.

51.00.00-24

REPUBLIQUE
ET CANTON DE GENEVE

Tous les numéros des bâtiments figurant sur cet extrait sont précédés de la lettre ..G..

CADASTRE

Extrait du plan cadastral 39

Reproduction interdite. Les infractions peuvent être poursuivies par voie pénale

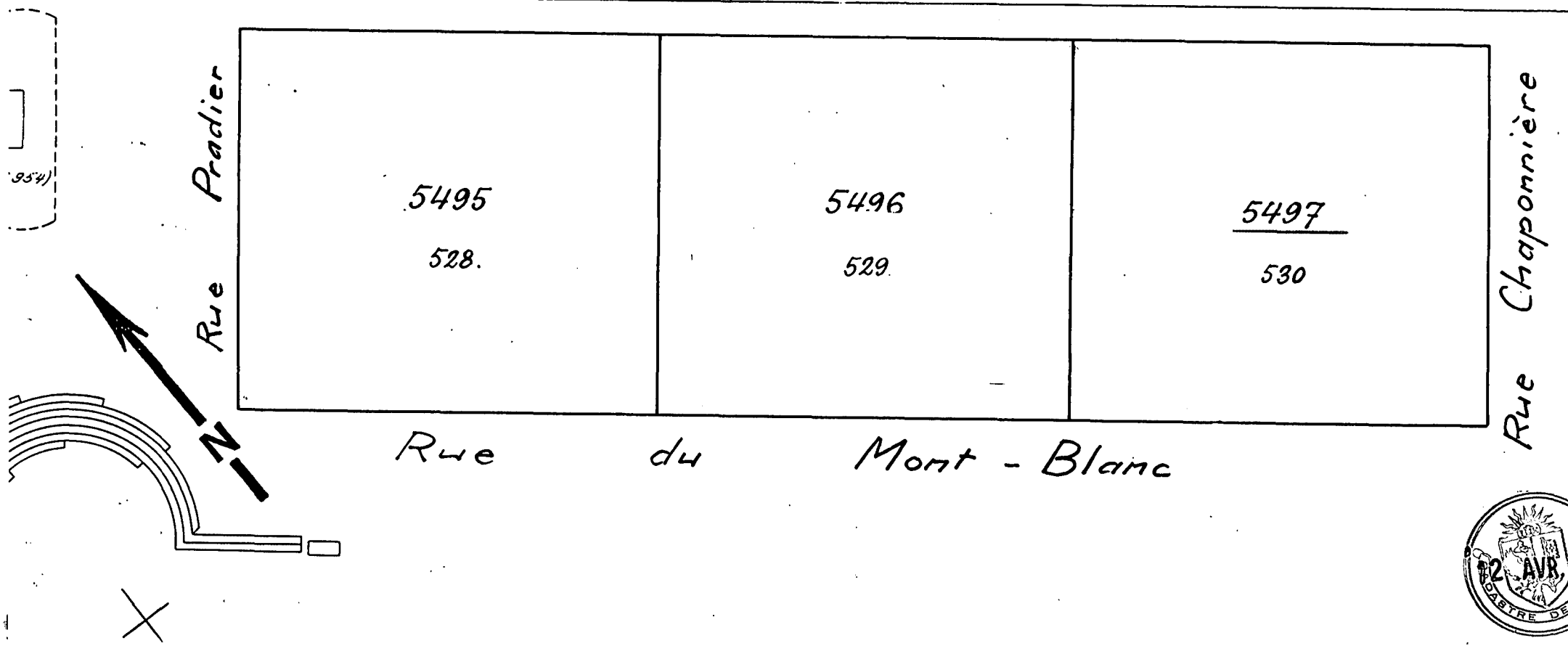
Commune de Genève, sect. CITE

Echelle **1:250**

5494

527





12 AVR 1991
CADASTRE DE GENEVE